



6 Rue Louise Weiss Bat Condorcet Télédéc 322 75703 Paris Cedex 13/ Tel 01 44 97 30 57
Email : federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr / Site : www.unsa-financesindustrie.org

Egalité professionnelle dans la fonction publique : Des modifications obtenues jusqu'au bout de la négociation !



La phase de négociation autour d'un nouveau protocole sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique s'est achevée après une dernière longue séance de négociation mercredi 24 octobre 2018. L'UNSA Fonction Publique a porté jusqu'au bout ses propositions.

L'UNSA avait déjà obtenu que les périodes de congé parental ou de disponibilité pour élever un enfant, puissent être comptabilisés comme des services effectifs dans la limite de cinq ans avec maintien des droits à avancement. Ce dispositif sera inscrit dans la loi.

Elle se félicite de voir prises en compte plusieurs de ses autres revendications comme :

- **La création d'un fonds pour l'égalité professionnelle** destiné à recevoir les pénalités des employeurs n'appliquant pas leurs obligations en matière d'égalité professionnelle qui permettra de financer des actions de prévention et de lutte contre les inégalités.
- **L'accompagnement des parents de jeunes enfants avec des solutions de garde d'enfants en prenant en considération les horaires atypiques. Cette disposition se traduira par la création de 1000 places supplémentaires en 3 ans pour les agents de l'Etat.**
- La création d'un référent « Égalité professionnelle » que l'UNSA souhaite être au plus près des agents.
- L'ouverture d'une concertation en 2019 sur la qualité de vie au travail.

Elle note avec intérêt les avancées obtenues sur le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancements.

Elle estime que l'application du protocole permettra de renforcer effectivement la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Elle note que parmi les points identifiés comme étant des facteurs de différenciation salariale entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les règles concernant l'obligation de mobilité géographique seront expertisées.

Cependant, l'UNSA Fonction Publique regrette que le protocole ne soit pas plus volontariste pour avancer sur l'égalité entre les filières de métiers. **Pour l'UNSA, il s'agit de revaloriser les rémunérations et les carrières de ces métiers.** Elle regrette aussi que ne soit pas encore défini dans la fonction publique territoriale le niveau des collectivités qui devront mettre en place les plans d'action « Égalité professionnelle ».

Enfin, l'UNSA Fonction Publique escompte des annonces prochaines du gouvernement sur **l'amélioration des congés de paternité et sur la rémunération des congés parentaux.**

L'UNSA Fonction Publique va maintenant réunir ses instances afin de se prononcer sur la signature de ce protocole avant le 26 novembre 2018.

